

BUSSAC Info



N°103 - Jan. • Fév. • Mars • Avr. 2009



<p align="center">Centre en Communication, Ressources et Relations Humaines</p>	<p align="center">COIFFURE A DOMICILE DORIANE</p>	<p align="center">FROMAGERIE JACQUES</p>	<p align="center">PONEY CLUB « Le fer à cheval »</p>
<p>Mme HAZART BRILAC 175 Rte du Val de Charente T 05 46 74 52 96 T 06 03 03 61 12 T 09 75 33 69 61 cohesioncoatch@orange.fr</p>	<p>Sauf le mercredi après-midi et le samedi T 06 61 74 89 75</p>	<p>Marchés de Saintes, Saint Jean et Jonzac Plateaux sur commande T 05 46 74 09 57 T 06 87 83 64 91</p>	<p>Cours, stages, promenades 8 chemin des Motillons T 05 46 93 44 37 T 06 09 39 58 65</p>
<p align="center">PLOMBERIE Chauffagiste Zinguerie Couverture Dépannage</p>	<p align="center">SCIERIE BRUNETEAU</p>	<p align="center">MASSEUR KINESITHEPEUTE</p>	<p align="center">COIFFURE MIXTE</p>
<p>Frédéric GELICUS ARTISAN Les Mailleaux T 05 46 74 50 65</p>	<p>Vente de bois de Charpente Sciage à l'heure 150, route de Beauchail T 06 63 27 99 22 T 05 46 93 43 98</p>	<p>Stéphane PROUTEAU 286 route du Val de Charente (avec espace balnéothérapie) T 05.46.90.73.89</p>	<p>Françoise PLANET 148, route du Val de Charente T 05 46 74 26 62 avec ou sans rendez-vous.</p>
<p align="center">FROMAGERIE FINE</p>	<p align="center">INFIRMIERE</p>	<p align="center">VIVAL Alimentation, tabac, presse, point chaud et photos</p>	<p align="center">ASSISTANCE ADMINISTRATIVE</p>
<p>Sandrine et Régis MOREAU 35, chemin des Motillons T 05 46 74 53 38 E.Mail: sandrefrom@aol.com</p>	<p>Patricia MARKO 1, Allée des Chaumes T 05 46 93 98 79</p>	<p>Sophie et Frédo COURBARON Ouvert tous les jours, sauf le mercredi : de 7h30 à 14h00 et de 15h30 à 19h30 Dimanche et jours fériés 8h - 13h T 05 46 92.56.16</p>	<p>Nathaly PERON Pour les particuliers, étudiants, professions libérales, PME, artisans, associations... tous travaux de secrétariat T 06.72.10.20.77 www.assistante-administrative.com</p>
<p align="center">CAFE - BAR</p>	<p align="center">ENTREPRISE DE PEINTURE</p>	<p align="center">GARAGE - STATION SERVICE</p>	<p align="center">MULTI-SERVICES</p>
<p>Thierry MONGET Jeux vidéos Flipper Baby foot Vente de cartes de pêche Fermé le lundi ouverture 8h15 T 05 46 93 65 70</p>	<p>David MARQUISAUD 11, chemin de la Grand'Porte T 05 46 92 06 65</p>	<p>Dominique PEROCHAIN Réparation mécanique toutes marques 155, route du Val de Charente T 05 46 74 41 12</p>	<p>François TEXIER Aménagement, rénovation, Réparation 23 B chemin des guilloteaux 06.99.43.57.16</p>
<p align="center">INFIRMIER LIBERAL</p>	<p align="center">INFIRMIERE</p>	<p align="center">Christian MENAUD</p>	<p align="center">L'AS DU CARREAU Artisan Carrelleur</p>
<p>Thierry THIBAudeau 34 chemin des Grands Champs T 05.46.93.44.00</p>	<p>Marilyne VIEUILLE 44, chemin des Chagnauds T 05 46 93 07 74</p>	<p>Toutes transactions immobilières T 05 46 97.75.24 T 05.46.93.55.25 P 06 75.75.72.56</p>	<p>Neuf et rénovation carrelage sol et murs Faïence, mosaïque, petite maçonnerie T 06 12 63 14 19 T 06 14 15 62 34</p>
<p align="center">M.O JARDIN</p>	<p align="center">C S P Chauffage Sanitaire Pelletreau</p>		<p align="center">FOREVER LIVING PRODUCTS La Santé au naturel</p>
<p>Tontes, tailles, plantations, débroussaillages, désherbages T 06 72 94 49 94</p>	<p>Sur mesure Chauffage, Solaire, Pompe à chaleur, Climatisation, Tous sanitaires T 06 60 32 21 42 CSP17100@gmail.com</p>		<p>Jacky et Lucette PAGE Distributeurs agréés 06.61.98.86.28 06.04.02.25.15</p>

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 103

Janvier-Février-Mars-Avril 2009

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :

C. Dourthe - F.Durand - J.Luc Marchais - D. Pubert
C. Chatelier - J.Barbot - M.C Allinand - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : l'Imprimerie de l'Etoile

En couverture : Eglise Notre de Dame de Bussac,
Saules de la Grand-Porte, Port Berteau

Au dos : Ecole Gustave Courbet, château,
rétable et tableau de l'Assomption, bordure de
Charente à la Grave, les moutons du Paviot,
sentier des trois moulins, fontaine des Guilloteaux,
moulin de Rochefollet

- Page 2 Petites annonces -
Dates à retenir
- Page 3 Editorial

Informations municipales

- Page 4 Conseil municipal du 23/02/09
- Page 5 Conseil municipal du 26/03/09

Informations locales

- Page 8 Etat civil
- Page 9 Informations CDC
- Page 10 Informations locales
- Page 11 Ca s'est passé à Bussac
- Page 30 Nouvelles de l'école

Pages centrales : Le jardin de l'école et la
visite à la ferme des Ablains

- Page 18 Le point sur les travaux
- Page 21 CCAS

Foyer rural

- Page 25 Mot du Président
- Page 26 Activités des sections

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE

139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

Tél 05 46 93 11 11

Fax 05 46 93 92 32

E mail mairie@bussac-sur-charente.fr

Ouverture au public : Le lundi 09h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00
Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

DATES A RETENIR ...

>MAI

29 : Répétition publique du chœur COL CANTO à l'église à 20h entrée libre

>JUIN

03 : Concert des enfants du conservatoire de Saintes à 20h, salle municipale-gratuit-

07 : Elections Européennes

12 : Kermesse de l'école dès 17h

13 : Gala de danse

21 : Brocante

26 : Fête de l'école à 19h

27 : Fête de l'été place d'Oron la Ville à partir de 19h30

30 : Réunion publique sur le Plan de prévention des risques d'inondations à 18h30 salle A Texier à Taillebourg

>JUILLET

05 : Rando VTT

25 : Rallye de Saintonge

>AOUT

27 : Concert du Quatuor 42 et visite du vieux bourg « Bussac au fil de l'histoire »

>SEPTEMBRE

13 : Foulées Bussacaises



PETITES ANNONCES

Cherche heures de ménage. S'adresser à Mme HAVRARD - Tél : 05.46.91.08.76

Pour destruction et récupération d'essaims

M.GIRARD(Chaniers) 05 46 91 46 74 – 06 08 82 00 49

M. ROSSIGNOL (Rouffiac) 05 46 96 47 78 – 06 29 55 54 31

M. GRAVELLE (Fontcouverte) 05 46 93 37 38

COIN INTERNET



ADSL à Bussac

Toutes les informations pour connaître l'état de la couverture internet de notre commune, les zones éligibles à l'ADSL, les opérateurs disponibles :

N° Azur : 0810170017

www.17-numerique.fr

Participez à la vie de votre journal en nous communiquant des adresses de sites internet

Service gratuit de co-voiturage :

www.co-voiturage.poitou-charentes.fr

Site destiné à favoriser la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi, étudiants, stagiaires etc... :

www.emplois.en-charente-maritime.com

Horaires d'été Mairie
Ouverture au public
du 6 Juillet au 21 Août
8h - 12h

Elections Européennes

Le 07 juin 2009

Bureau de vote ouvert
de 8h-18h

PLACE DES CHAUMES



PIZZA FLAMME (PIZZA AU FEU DE BOIS) : *Le jeudi de 17 à 20 heures*
Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 06 09 81 78 77



VENTE D'HUITRES Marennes - Oléron : *Le dimanche matin*

EDITORIAL

Depuis quelques semaines, les pouvoirs publics nous recommandent des gestes simples afin de prévenir la diffusion de la grippe porcine « dite du Mexique » appelée aujourd'hui « grippe A/H1N1 ».

Lavez vous les mains, protégez vos voisins de conversation lorsque vous tousez ou éternuez, et attention aux postillons !!! sans parler des crachats... Attention aussi aux poignées de porte, aux téléphones, aux objets touchés par une personne malade, n'embrassez pas quelqu'un qui présente des symptômes qui font penser à une grippe, surtout s'il revient du Mexique...

Tous ces messages d'alerte devraient être répétés chaque année, car la grippe tue, dans notre pays, environ 3000 personnes par hiver...6000 pour celui qui vient de se terminer...

Chacun d'entre nous est responsable, pour une part, de sa santé et les adultes ont la responsabilité d'éduquer les enfants en leur apprenant les règles d'hygiène de tous les jours.

Devant une maladie comme la grippe, la prévention repose sur les mesures déjà citées et sur le vaccin, mais combien d'entre nous se font vacciner, chaque hiver, contre la grippe ? Les professionnels de santé, les enseignants, les personnels des écoles, des crèches et des centres de loisirs le sont-ils ?

Le projet de Loi « hôpital, patients, santé et territoires », en cours de discussion au Parlement, est très discret sur la prévention et l'éducation à la santé alors que c'est un aspect essentiel de notre vie quotidienne : les messages de prévention diffusés en ce moment sur les radios et télévisions devraient l'être en permanence...apprendre à se laver les mains, à jeter les mouchoirs en papier, se faire vacciner contre les maladies infectieuses, mais aussi s'alimenter en diversifiant les aliments, boire de l'alcool avec modération, pratiquer une activité sportive régulière, ne pas abuser des médicaments, respecter les prescriptions de son médecin, voilà une foule de principes qu'il faut inculquer à nos enfants afin de les protéger au mieux pour l'avenir.

Souhaitons que cette alerte soit l'occasion de nous rappeler ces quelques règles d'hygiène individuelle et collective et que la pandémie s'arrête très vite.

ChristopheDOURTHE

www.pandemie-grippale.gouv.fr

www.sante-sports.gouv.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009

1- CDC du Pays Santon : modification des statuts.

Le Conseil communautaire a approuvé, dans sa séance du 27 novembre 2008, une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon de la façon suivante :

L'article 4 actuel est remplacé par :

«Article 4 : les communes membres élisent leurs délégués au Conseil communautaire à raison de :

- 2 délégués pour les communes de moins de 1 500 habitants,
- 3 délégués pour les communes de plus de 1 500 mais moins de 3 500 habitants,
- 3 délégués plus 1 délégué supplémentaire par tranche de 4 000 habitants au-delà de 3 500 habitants, plus 1 délégué supplémentaire au-delà de 25 000 habitants, pour les communes les plus peuplées.

Elles élisent en outre autant de délégués suppléants que de titulaires. Ces suppléants sont appelés à siéger au Conseil communautaire avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires».

L'article 5 actuel est supprimé

L'article 7-B-4 «Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaire d'intérêt communautaire» est remplacé par :

«sont d'intérêt communautaire : les piscines.»

L'article 7-C-3-c est remplacé par

«Actions et programmes spécifiques d'intérêt éducatif sur le territoire de la C.D.C (programme des activités thématiques).»

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'ensemble de ces modifications.

2- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : signature de la convention pour la mise en place de la Commission de réforme.

Le Maire informe le Conseil municipal que depuis le 1^{er} octobre 2008, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a repris pour les agents territoriaux relevant des collectivités de la Charente-Maritime, le secrétariat de la Commission départementale de réforme. Il donne lecture de la convention qui retrace les rôles et missions de la Commission de réforme et les engagements réciproques entre la Commune et le Centre de Gestion. Le Conseil municipal accepte les termes de la dite convention et autorise le Maire à la signer.

3- SDEER : convention liée à des travaux d'éclairage public.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention relative à des travaux d'éclairage public (pose d'un complément d'éclairage au terrain de football, mise en place de candélabres chemin des Pins au «Plantis de Tallet» et route de Beauchail aux «Abelains»). Le coût de cette opération est estimé à 19 942,82 €. La part laissée à la charge de la Commune sera donc de 9 971,41 € et sera réglée en 5 annuités. Le Conseil municipal accepte les termes de la dite convention et autorise le Maire à la signer.

4- Salle municipale et pièce de réchauffement : tarifs applicables au 01/01/2010.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait été décidé lors d'une précédente réunion de réviser les tarifs de la Salle municipale chaque année. Il propose au Conseil municipal les tarifs suivants applicables à compter du 01/01/2010.

Tarifs de location de la Salle municipale :

* Associations bussacaises : Foyer Rural et Association Communale de Chasse Agréée : Gratuit

* Particuliers bussacais, associations extérieures à but non lucratif et autres types d'associations bussacaises dont le siège social est à Bussac :

	Journée	Week-end
Sans chauffage	80 €	125 €
Avec chauffage	104 €	150 €

* Particuliers extérieurs à la Commune

	Journée	Week-end
Sans chauffage	165 €	244 €
Avec chauffage	212 €	292 €

* Toutes associations à but lucratif ou groupe extérieur à la Commune

	Journée	Week-end
Sans chauffage	252 €	403 €
Avec chauffage	292 €	445 €

Location pour vin d'honneur :

Sans chauffage : 43 €

Avec chauffage : 54 €

Tarifs de location de la cuisine

	Bussacais	Extérieurs
Journée complète	32 €	64 €
Week-end	47€	87 €

Les autres tarifs restent inchangés. Le Conseil municipal accepte ces propositions.

5- Acquisition d'un sécheur électrique.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il avait été prévu d'acquérir un sécheur électrique pour les employés communaux. Mme Sylviane Bariteau ayant appris que le GAEC des Abelains possède ce type de matériel et a décidé de le mettre en vente, le Maire propose de l'acheter. Le coût de cette acquisition est de 150 € TTC. Le Conseil municipal accepte ce montant.

6- Acquisition d'un attelage.

Le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'il a été informé que M. Bruno Benoit a proposé de vendre à la Commune un attelage pour le camion qu'elle possède, à un prix très intéressant. Le Conseil municipal examine cette offre et accepte l'acquisition au prix de 350 € TTC.

7- Acquisition d'un téléviseur pour l'école.

Le Maire informe le Conseil municipal que l'acquisition d'un téléviseur est indispensable pour l'école. Il propose de répondre favorablement à la proposition de Mme Pobel qui vend le sien pour un montant de 150 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

8- Autorisation permanente de poursuites donnée à Monsieur le Receveur.

Le Maire informe le Conseil municipal d'une nouvelle possibilité d'autorisation permanente de poursuites offerte par le Décret 2009-125 du 3 février 2009. Dans un souci de simplification et d'efficacité, le Conseil municipal décide d'accorder au Receveur municipal la dispense permanente de l'autorisation de poursuivre les redevables pour la notification par voie de «commandement de payer» et tous les actes de poursuites subséquents, saisie vente, saisie attribution, O.T.D.

9- Prise en charge des frais de visite médicale d'un agent

Le Maire informe le Conseil municipal que M. Christian Mousset, employé communal, a dû subir une visite médicale pour prolongation de son permis poids lourds. Il propose au Conseil municipal de lui rembourser les frais occasionnés par cette visite, soit 25 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

10- Prise en charge des frais de repas d'un agent en formation.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que M. Bruno Benoit, employé communal, a bénéficié de plusieurs journées de formation au cours desquelles il a dû prendre les repas de midi à ses frais. Le Maire propose de prendre en charge les frais, soit une somme de 73,50 €. Le Conseil municipal accepte de reverser cette somme à M. Bruno Benoit.

11- Acquisition de manuels scolaires : remboursement des frais à un enseignant.

Le Maire informe le Conseil municipal que Mme Madier, enseignante au groupe scolaire, a acquis des manuels scolaires à ses frais. Le Maire propose, sur présentation de la facture et de la preuve du règlement, de lui reverser la somme de 95,13 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

12- SPA : convention de fourrière.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants en 2009. Le Conseil municipal en accepte les termes, ainsi que le versement de la participation de 276,00 € qui sera inscrite au B.P. 2009 et autorise le Maire à la signer.

13- Adhésion à un organisme de médecine du travail.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 10 décembre 2008, par laquelle l'assemblée l'invitait à prendre des informations auprès de la MSA quant à son service de médecine du travail. A ce jour, il est difficile pour cet organisme de prendre un engagement avec notre collectivité. De ce fait, renseignement pris auprès d'un autre organisme qui assurera d'ailleurs les visites des agents de la ville de Saintes et de la CDC du Pays Santon, il propose au Conseil municipal de signer le dossier d'adhésion à l'APAS (service inter-entreprise de santé au travail de Charente-Maritime). Le Conseil municipal accepte cette proposition.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009**1- Vote du Compte Administratif 2008 de la Commune.**

Après sa présentation par M. Bernard Couteau, Maire-Adjoint, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2008 établi par le Maire.

2- Approbation du Compte de Gestion du Receveur pour la Commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion établi par le Receveur.

3- Affectation du Résultat de la Commune.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5).Après avoir approuvé, le 26 mars 2009 le Compte Administratif

2008 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 210 168,90 € Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de :
81 004,95 €
 - un solde de restes à réaliser dépenses de :
3 189,58 €
 - un solde de restes à réaliser recettes de :
700,00 €
- entraînant un besoin de financement de :
83 494,53 €

Vu les états de restes à réaliser au 31 décembre 2008. Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2008

● décide d'affecter au budget de l'exercice 2009 le résultat comme suit :

- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) de 56 674,37 €.

- Affectation au 1068 : 153 494,53 €

4- Vote du taux des taxes 2009.

Le Conseil municipal décide de limiter cette année à 1% l'augmentation du taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti, et de ne pas augmenter le non bâti.

	Taux 2008	Taux 2009	Produit attendu pour 2009
Taxe d'habitation	10,39	10,49	137 209
Foncier bâti	20,51	20,71	155 097
Foncier non bâti	41,60	41,60	10 691
		Total	302 997

5- Attribution des subventions 2009.

Après examen des différentes demandes, le Conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

Croix Rouge Française	60 €
Ass. Dle pour la lecture Bibliobus	170 €
Banque Alimentaire	60 €
Les Restos du Cœur	90 €
Secours Catholique	60 €
Collège A. d'Aubigné	240 €
SPA	276 €
APMAC	77 €
ONAC	60 €
ADMS	280 €

TOTAL : 1 373 €

Cette somme sera prévue au C/6574 du Budget Primitif 2009.

6- Budget Primitif 2009 de la Commune.

M. le Maire présente la section de fonctionnement du Budget Primitif 2009 et par la suite la section d'investissement qui s'équilibrent ainsi :

● dépenses et recettes de fonctionnement :

674 074,37 €

● dépenses et recettes d'investissement :

304 866,53 €

7- Travaux de défeutrage et décompactage du terrain de football.

Le Maire informe le Conseil municipal que le terrain de football doit être remis en état dès que possible. Il fait savoir qu'une entreprise a établi un devis d'un montant de 7190 € TTC pour défeutrage et décompactage. Vu le coût élevé de ces travaux, le Maire propose d'inscrire les crédits en section d'investissement du B.P 2009. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

8- Vote du Compte Administratif 2008 du lotissement «Les Grands Champs».

Après sa présentation par M. Bernard Couteau, Maire-Adjoint, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2008 établi par le Maire.

9- Approbation du Compte de Gestion du Receveur pour le lotissement «Les Grands Champs».

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion établi par le Receveur.

10- Affectation du Résultat du lotissement «Les Grands Champs».

Le Conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5), après avoir approuvé le 26 mars 2009 le Compte Administratif 2008 décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 63,52 € au C/002.

11- Budget annexe 2009 du lotissement «Les Grands Champs».

Le Maire présente la section de fonctionnement et la section d'investissement du Budget Primitif 2009 que le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

12- Syndicat des Eaux : modification des statuts et transfert de compétences.

Le Maire donne lecture des délibérations prises par le comité du Syndicat des Eaux le 8 décembre 2008 relatives :

➤ à la modification des statuts, et plus précisément, les articles 18 paragraphe 18-1 «Composition du Bureau» et 19 «le budget du Syndicat» ;

➤ au transfert de la compétence optionnelle « exploitation du service d'assainissement collectif » pour 13 collectivités d'une part, et de la compétence de base et optionnelle en eau potable pour 17 collectivités issues de Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable en cours de dissolution. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ d'approuver la modification des statuts telle que présentée et figurant dans les statuts annexés à cette délibération ;

➤ d'accepter le transfert :

✓ de la compétence optionnelle «Exploitation du service d'assainissement collectif» par les communes de Bouhet, Clion s/Seugne, La Clisse, La Clotte, Le Gué d'Alléré, Léoville, Montils, Mosnac, Ozillac, Penguillac, St Coutant le Grand, St Jean de Liversay et Varzay.

✓ de la compétence de base et optionnelle en eau potable par les communes de Asnières la Giraud, Bercloux, Fontenet, Juicq, La Frédière, Mazeray, Nantillé, St Hilaire de Villefranche et Ste Même issues du Syndicat d'Eau des Fontaines d'Asnières (dissolution au 31 décembre 2008) et les communes

de Blanzay s/Boutonne, Coivert, Dampierre s/Boutonne, Nuillé s/Boutonne, St Georges de Longuepierre, St Martial de Loulay, St Pierre de l'Isle et St Séverin s/Boutonne issues du Syndicat d'Eau de Dampierre sur Boutonne (dissolution au 31 décembre 2008). Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

13-Copies de documents administratifs : remboursement des frais d'envoi.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un cabinet de généalogie l'a sollicité pour obtenir copie de la liste électorale. Il informe le Conseil municipal que

les frais de photocopies et d'affranchissement s'élèvent à 36,60 €. Le Conseil municipal accepte l'encaissement du chèque adressé par le Cabinet Coutot-Roehrig.

14- FNACA : Participation de la Commune à l'achat d'une gerbe.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été décidé de participer à l'achat de la gerbe que les membres de la FNACA ont acquis pour la cérémonie du 19 mars 2009. Il propose de régler 30 € à la FNACA. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Information aux artisans, commerçants et professions libérales de Bussac.

La municipalité de Bussac vient d'engager la réalisation d'un plan guide de la commune.

Ce document, tiré à 2000 exemplaires, sera remis à tous les foyers bussacais ainsi qu'aux personnes qui en feront la demande en mairie.

Un certain nombre d'encarts publicitaires seront mis à la disposition des artisans, commerçants et professions libérales de la commune qui le souhaitent.

Le montant de ces encarts est estimé à une centaine d'euros pour toute la durée de validité du plan guide, soit 5 à 6 ans.

Si vous êtes intéressés pour que le nom de votre entreprise figure sur ce plan, vous devez vous adresser aux secrétaires de mairie.



Exemple d'un plan guide d'une commune voisine.

Dernière minute....Dernière minute..... Dernière minute.....Dernière minute.....

La Mairie vient d'acquérir un défibrillateur externe automatique.

Un programme de formation est à l'étude.

Les conditions d'accès à cet appareil vous seront communiquées dès que la procédure sera validée.



Etat civil

Naissance

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :



- Hermione MACOUIN née le 31 janvier 2009, fille de M. MACOUIN Julien et Mme CHAPEAU Delphine, 26 chemin de la Grand'Porte
- Raphaël JAGUENAUD né le 26 février 2009, fils de M et Mme JAGUENAUD Jérôme, 7 Allée des Près Mailleaux

Mariage

Bussac-info présente ses meilleurs vœux de bonheur à :

- Béatrice RICHE et Yvon PEROCHAIN qui se sont unis le 16 janvier 2009

Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- M. GARLOPEAU Jean-Luc, décédé le 24 février 2009 à Bussac sur Charente
- Mme GROLAUD née TUTARD Renée, décédée le 23 mars 2009 à Bordeaux

LE RECENSEMENT DES L'AGE DE 16 ANS

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

Après la journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Vous pouvez prendre contact auprès de nos services soit par :

Mel : bapd-bsn-poi@dsn.sga.defense.gouv.fr
 Tél : 05.49.00.24.12
 Fax : 05.49.00.24.50
 Courrier : Bureau du Service National de Poitiers
 Quartier Aboville
 BP 647
 86023 POITIERS CEDEX

OBJECTIF CITOYEN



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



www.defense.gouv.fr
 Retrouvez les infos et JAPD

SGA

INFO CDC...

Tri sélectif...

Un doute ?

- ☞ N'hésitez pas : jetez dans votre poubelle habituelle ou portez à la déchetterie
- ☞ L'alphabet du tri sur internet : www.cc-pays-santon.fr/environnement/letpatou5.htm

Où puis-je obtenir des sacs de tri ?

- ☞ A l'accueil de votre mairie, de la communauté de communes, de l'écosite ZI des Charriers

Que faire de vos encombrants ?

- ☞ Téléphonnez au 05.46.98.07.19, ramassage sur demande à votre domicile

A déposer en déchetterie :

- ☞ Les pots de fleurs, les déchets verts (herbe tondue, arbustes taillés, etc...)
- ☞ La vaisselle, faïence et porcelaine
- ☞ Les ampoules, les piles..

Récapitulatif pour Juin-Juillet-Août-Septembre 2009

Pensez à sortir vos conteneurs la veille du jour de ramassage après 19h00

Secteur 4 (voir secteur 5 en Mairie)

Emballages recyclables Bouteille plastique, boîte métallique, brique, cartonnette	Verres Bouteilles, bocaux, pots en verre	Papiers
		Journaux, magazines, prospectus
3 juin		5 juin
17 juin	19 juin	
1 ^{er} juillet 15 juillet	17 juillet	
29 juillet		31 juillet
9 août	14 août	
26 août 9 septembre		
23 septembre	11 septembre	
		25 septembre

**HORAIRES D ETE
OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC
DU 6 JUILLET AU 26 AOUT
DE 8H à 12H**

Section Informatique

La section projette de renouveler une partie de son matériel pour la saison 2009/2010. Rappelons qu'elle est ouverte à tous, du débutant au plus confirmé, pour des échanges d'expériences. Afin de justifier ce renouvellement de matériel, il est nécessaire d'estimer le nombre de participants pour la rentrée prochaine. Les personnes intéressées voudront bien se manifester en mairie. Elles seront contactées pour participer à une réunion fin septembre afin d'organiser au mieux cette rentrée.

En attendant, nos bénévoles, Jean-Pierre Pelletreau et les frères Manfrini, toujours présents chaque mercredi, restent à la disposition des Bussacais pour les aider à démarrer en informatique, et pour les initiés, il est toujours intéressant de se « filer quelques tuyaux »
La section continue jusqu'en juin chaque mercredi à 20h30.



A propos des chiens...

Plusieurs administrés se sont adressés à la mairie pour se plaindre des chiens qui divaguaient et qui leur faisaient peur.

Quelques foyers bussacais ont un animal qui est classé en première ou deuxième catégorie. Les propriétaires sont responsables du comportement de leur animal et doivent tout mettre en œuvre pour respecter la **Loi n° 2008-582 du 20 juin 2008**.

Ceci impose la déclaration de l'animal en mairie, et des règles strictes de vaccination, de stérilisation et d'évaluation comportementale de l'animal.

Par ailleurs le propriétaire du chien doit fournir une attestation d'aptitude à la détention de ce type d'animal réputé dangereux.; il doit également fournir une attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien ou de celui qui le détient pour les dommages causés aux tiers (y compris les membres de la famille) par l'animal.

Le maintien de leur animal dans leur propriété est impératif, les portails doivent être fermés, de telle manière que les voisins ne subissent la moindre gêne.

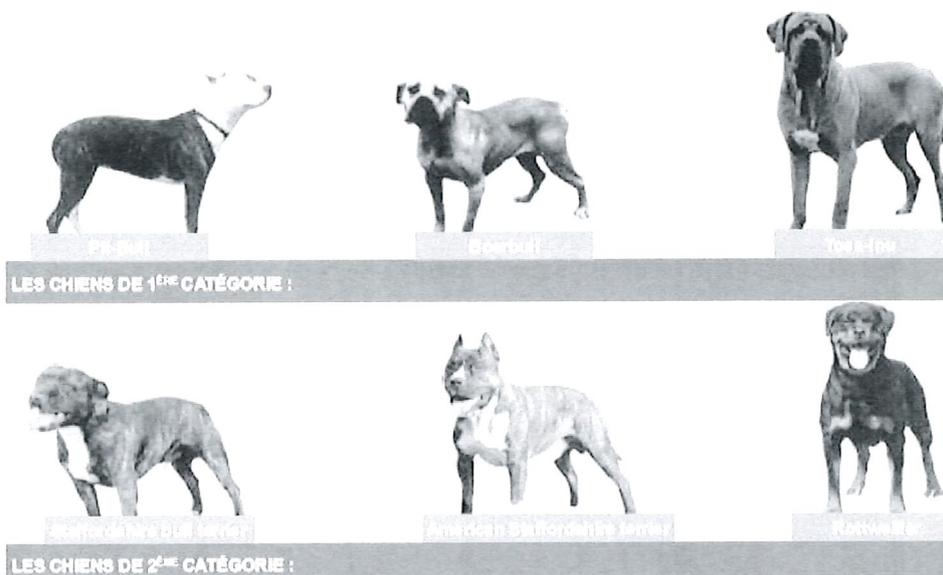
Les propriétaires des chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie doivent les tenir en laisse et les museler dès qu'ils sont sur le domaine public, dans un lieu public...

La divagation des chiens est interdite sur la voie publique par arrêté municipal et tout animal errant sera confié à la SPA.

Le Maire, en accord avec l'ensemble des élus, veille particulièrement à la sécurité des administrés de la commune et fait le nécessaire pour obtenir le respect de la Loi et assurer la tranquillité de tous.

Merci de vous conformer aux consignes du dernier Flash Info, relatives au bruit (tondeuses, aboiements, travaux..) aux odeurs (pas de brûlage de déchets verts à l'air libre), et à la sécurité (dépôts sauvages, stationnement gênant..).

Un exemplaire est à votre disposition à la mairie.



Fête de l'été



27
juin
2009

vers
19 H 30



Si vous avez envie de découvrir ou de revivre une nouvelle fête de l'été à Bussac, retenez dès maintenant votre soirée du 27 juin. Acceptez l'invitation de la municipalité ainsi que celle du foyer rural et venez passer comme à l'accoutumé un moment convivial en famille et avec vos amis.

Si vous voulez participer : jouer d'un instrument de musique, chanter, danser, vous êtes les bienvenus (merci de vous inscrire en mairie pour organiser le spectacle). N'ayez aucune crainte que vous soyez débutant ou non, le public vous réservera un accueil chaleureux.

Vous pourrez vous restaurer sur place, les bénévoles du foyer rural vous prépareront grillades, frites, boissons fraîches et chaudes, etc. Mais bien entendu vous pourrez apporter votre pique nique, des tables seront à votre disposition.

Le beau temps est commandé, le DJ prépare son matériel pour le bal, nous espérons quelques participants et de nombreux Bussacais pour rire et danser...

Ca s'est passé à Bussac...

Au théâtre ce soir

Le 31 janvier 2009, la compagnie Les Prégliissants vous conviait à partager «Petit déjeuner compris », pièce qui retraçait quelques tranches de vie quotidienne.

Cette soirée théâtrale a accueilli une centaine de personnes.

Après les 3 coups du brigadier, la troupe a divertit toute la salle pendant près de 2 heures : fous rires, applaudissements, et quelques frissons par moment.

Bref, on redemande des spectacles comme celui-ci.

Vous pouvez visiter le site des Prégliissants (www.pregliissants.fr) et vous rendre compte ainsi du parcours de cette troupe de bénévoles, qui grandit de spectacle en spectacle.



Une bussacaise à l'honneur...



J'ai toujours côtoyé Sylvie GAQUERE au sein de la Section Gymnastique Volontaire mais pour mieux vous la faire connaître, j'ai joué pour quelques instants le rôle d'un journaliste chargé d'interviewer notre Bussacaise à l'honneur :

MC : Sylvie, comment et quand as-tu décidé de devenir membre puis animatrice de la Section Gymnastique Volontaire ?

SG : Lorsque je suis arrivée, avec ma famille, au village de Montvollant en 1991, je ne connaissais personne, bien entendu. Mais rapidement, j'ai sympathisé avec certaines voisines et l'une d'entre elles m'a proposée de venir avec elle à un cours de gym : moi qui n'avais jamais pratiqué ce type de sport, j'ai tout de suite apprécié la diversité des

exercices pratiqués et surtout l'ambiance qui y régnait.

A cette époque, trois animatrices encadraient la G.V : Véronique EMERIT, Janine COSTE et Marylène GERBAUD. Au départ de cette dernière, j'ai été sollicitée par le Bureau pour la remplacer : comme j'avais fortement envie de m'investir dans la vie associative, en cette fin d'année 1993, je décidais de répondre favorablement.

MC : A-t-il été facile de concilier vie familiale et vie associative ?

SG Comme toute personne qui s'engage à donner de son temps pour le bénévolat, il faut savoir s'organiser. Dans mon cas, ce qui m'a permis d'être disponible, c'est qu'à l'époque, je ne travaillais pas. J'ai donc pu suivre une pré-formation sélective à ETAULES . Par la suite, j'ai fait un stage au CREPS de POITIERS du 22 au 26 avril 1995 à l'issue duquel j'ai satisfait aux épreuves et ai donc obtenu mon diplôme d'ANIMATEUR GYMNASIQUE VOLONTAIRE.

MC : Sylvie, quels sont les souvenirs que tu garderas de ces 17 années ?

SG Je garderai à l'esprit la bonne ambiance qui a toujours régné entre adhérentes et animatrices. J' en profite d'ailleurs pour remercier Janine avec laquelle j'ai partagé de nombreuses journées de formation : elle était toujours à mon écoute et nous avons été de vraies complices.

C'est avec beaucoup de regret que je tourne une page au bout de 17 années de bénévolat mais ce sont exclusivement des contraintes professionnelles qui m'y obligent.

Pour clore cet entretien, je me permettrai de m'exprimer au nom de toutes les adhérentes pour dire à Sylvie : un immense MERCI pour ta gentillesse, ta disponibilité et ton dévouement : Reviens parmi nous au moment de notre Assemblée Générale pour nous accompagner par la suite au traditionnel repas de fin d'année que tu as toujours apprécié, comme nous tous d'ailleurs, pour sa convivialité.

Profite bien durant le week-end de ton autre loisir favori : l'équitation.

Je ne peux terminer cet article sans adresser un clin d'œil à notre autre animatrice Janine qui elle aussi fait preuve de beaucoup de patience lorsque ses élèves sont dissipés.

Marie-Claude

Réunion publique de bilan de mandat le 13 mars

Une cinquantaine de personnes a répondu à l'invitation de l'équipe municipale. Comme prévu lors de la campagne électorale de l'année dernière, les élus, que vous avez choisis, ont présenté le bilan de la première année de ce mandat.



Le Maire a abordé les dossiers qui préoccupent la population, comme les élus :

➤ L'ADSL, avec 34 foyers raccordés ou en voie de l'être par le WIMAX, ou le satellite si le système précédent ne fonctionne pas....

➤ Le projet d'établissement d'hébergement pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés est dans les parcours administratifs habituels pour ce type de dossier....

➤ Le projet d'assainissement collectif lui aussi à l'étude et en attente d'acquisitions de terrains pour définir avec les agriculteurs et exploitants concernés la meilleure implantation pour la station d'épuration....

➤ Le plan de prévention des risques d'inondation en aval de Saintes, avec les prochaines réunions publiques prévues.....

Les administrés présents ont débattu de tous ces sujets et de la politique d'investissement menée par la commune :...

D'autres ont évoqué les risques d'odeurs désagréables qui pourraient venir de la future station d'épuration...

Plusieurs ont parlé de la vitesse excessive des véhicules qui traversent la commune ou des nuisances sonores...

La réunion s'est terminée autour du verre de l'amitié avec rendez vous pris pour l'année prochaine !

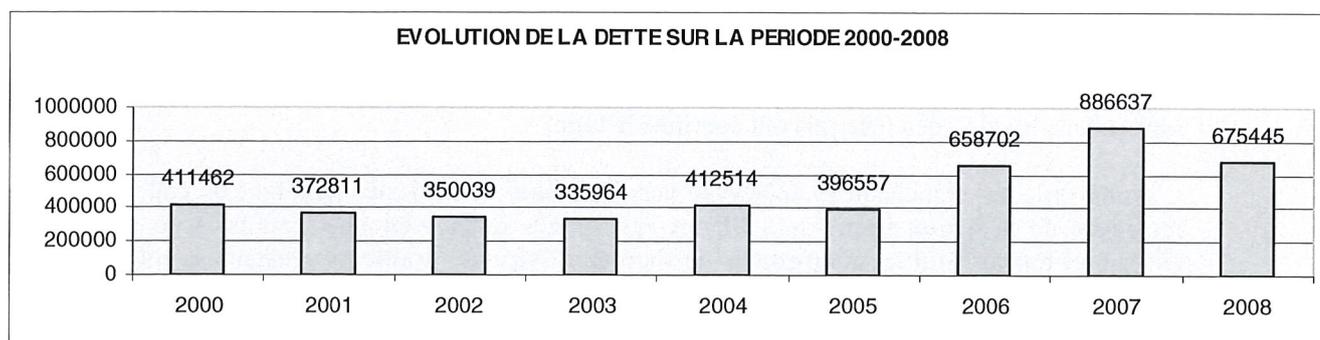
La question de l'endettement de la commune a été posée lors de la réunion. Vous trouverez ci-dessous le tableau de l'évolution de la dette depuis l'année 2000. Elle est restée stable jusqu'en 2006, date à laquelle la commune a acquis des terrains, ainsi qu'en 2007.

La dette a déjà diminué car la commune a vendu à la SEMIS les terrains du lotissement de « la Croix », et un compromis de vente est signé pour les terrains des grands champs, ce qui amènera la dette aux valeurs des années 2000, si la commune ne réalise pas de nouvelles acquisitions foncières.

La maîtrise du foncier est indispensable si les élus souhaitent accueillir des administrés et/ou des entrepreneurs ou artisans mais elle doit se faire régulièrement et en fonction des capacités financières de la commune.

Enfin rappelons que l'estimation du prix des terrains est réalisée par le service des domaines ; les élus sont tenus de s'y référer, sauf exception dûment justifiée votée par le conseil municipal...

Actuellement, la dette par habitant s'élève à 527 euros, la moyenne départementale est de 544 euros tandis que la moyenne régionale est de 546 pour des communes de « taille identique » à la nôtre.



Cérémonie 8 mai 2009

Les Bussacais se sont réunis pour commémorer la capitulation de l'Allemagne nazie. Le cortège est parti de la mairie, accompagné par les musiciens de l'ADMS. Paul Rhé, assisté par les enfants de l'école, a procédé à l'appel aux morts. Vous trouverez ci-dessous un extrait de la lettre du ministre des anciens combattants.

Message de M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'Etat à la Défense et aux anciens combattants.

Nous commémorons aujourd'hui le 64^e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie, le 8 mai 1945.

Cette journée nationale rappelle la victoire du camp Allié contre le nazisme. Elle marque également la fin des combats de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Par l'ampleur des pertes humaines, des destructions matérielles et des souffrances infligées aux populations civiles, la Seconde Guerre mondiale se distingue de tous les autres conflits.

Elle s'illustre tristement par le mépris de l'humain.

Le système concentrationnaire mis en place par l'Allemagne nazie a fait reculer les frontières de la civilisation : les persécutions raciales, l'internement des populations civiles et l'horreur des camps d'extermination marquent le mépris de l'humain et le recul des valeurs héritées des Lumières.

Le 8 mai évoque ainsi la victoire des valeurs de la civilisation contre la barbarie, le triomphe de la démocratie contre le totalitarisme nazi.

Le 8 mai 1945, la France renaît de ses cendres. Elle efface la honte de la défaite et de l'Armistice de juin 1940.

Avec ses armées reconstituées, la France a participé pleinement à la victoire finale contre le nazisme. Elle n'a en réalité jamais cessé de combattre : à Londres, derrière le général de Gaulle, en France, dans les rangs de la résistance intérieure et partout ailleurs, sur terre, sur mer et dans les airs, des Français ont continué la lutte.

L'armée qui s'est élancée le 15 août 1944 vers les plages de Provence témoigne de cette unité retrouvée de la nation française à l'heure des grands défis. Eléments gaullistes de la 1^{re} Division Française Libre, combattants de l'armée d'Afrique, tirailleurs sénégalais, goumiers marocains, bataillon des Antilles, Forces Françaises de l'Intérieur : c'est toute la France qui est au rendez-vous pour la Libération de son territoire.

Nouvelles de l'école...

CONSEIL D'ECOLE DU 3 AVRIL 2009

Seuls les thèmes abordés lors du Conseil d'Ecole seront désormais relatés dans le Bussac Info. Le contenu s'adressant aux parents d'élèves est à leur entière disposition à l'école.

Ordre du jour :

- Lecture et adoption du procès verbal du précédent conseil d'école
- Evolution de l'équipe pédagogique
- Effectifs
- Le projet d'école
- L' aide personnalisée
- Projets pédagogiques
- Budget – coopérative scolaire
- Budget-crédit municipal
- Restauration scolaire
- Travaux
- Sécurité et hygiène



La recette de Liliane

Risotto aux champignons, ingrédients pour 4 personnes.

- 200 g de riz long
- 300 g de mélange de champignons (cèpes, girolles, morilles...) ou 250 g de champignons de Paris frais
- 50 cl de crème fraîche - 3 cuillères à soupe de mascarpone
- ½ oignon - 1 gousse d'ail - 1 ou 2 brins de persil - sel et poivre
- 150 g de parmesan rapé.

Faire blanchir les champignons dans ½ litre d'eau salée pendant 5 minutes. Egouttez-les et conservez leur bouillon.

Dans un poêlon, faire revenir l'oignon, l'ail et le persil hachés fin dans 2 cuillères à soupe de crème fraîche.

Rajoutez le riz, les champignons, le reste de crème et le mascarpone et recouvrez de bouillon. Assaisonnez.

Laissez cuire à couvert à feu moyen jusqu'à ce que le riz soit fondant et la sauce crémeuse (au moins 45 minutes). Hors du feu, incorporez le parmesan. Remuez bien.

Avis de la diététicienne

Comme le plat du dernier numéro, cette préparation peut faire office de repas principal. En effet, elle rassemble un féculent (le riz), un légume (les champignons) et 2 produits laitiers (mascarpone et parmesan). Ces deux derniers ingrédients sont intéressants pour leur apport en Calcium et aussi des protéines. Il faut cependant être attentif au taux de matières grasses (MG) qu'ils nous proposent. Depuis quelques mois, il est plus aisé de connaître l'apport en graisses des produits laitiers. En effet, ils affichent désormais la quantité exacte de lipides que nous allons manger. Auparavant, la teneur de MG était calculée sur la part sèche du fromage et non sur le produit fini.

	Auparavant	Mention sur les étiquettes maintenant	
Camembert	45%	22%	Pour 1 portion : 7g de MG
Fromage blanc	20%	3.2%	Pour 1 pot de 100gr : 3.2 g de MG
Gruyère	45%	30%	Pour 30gr : 9g de MG

LE JARDIN DE L'ECOLE



Au début du printemps les enfants de la classe de Moyenne Section ont nettoyé le jardin afin que l'on puisse retourner la terre, pour pouvoir semer et planter des légumes



En classe nous avons fait des semis de salades, de tomates, de petits pois et de haricots pour mettre en terre dans notre jardin.



Pour décorer la cour nous avons aussi planté des bulbes d'iris et semé des fleurs

SORTIE PEDAGOGIQUE : Visite à la ferme des Ablains



Bonjour les veaux !



Les vaches mangent du foin



Visite du hangar à foin



Ancienne trayeuse à lait remplacée.....par des « robots » !!??



Un robot pour la traite des vaches

« Dis maîtresse, comment ça fonctionne ? »

La vache arrive toute seule pour se faire traire. Pour l'attire, elle a à manger. Le robot reconnaît la vache à traire. Grâce à un rayon laser le robot reconnaît le pis de la vache et pose le trayon sur le pis. Ensuite le lait aspiré va dans une grande cuve.

Le point sur les travaux

Un nouvel employé municipal

Depuis le 15 avril dernier, la commune compte un employé municipal de plus. Monsieur Eric Michon vient en effet d’être recruté sous la forme d’un contrat aidé. Après une période d’essai de 1 mois, son contrat aura une durée de 6 mois.

Ses compétences en matière de travaux et d’entretien ont été reconnues à l’association le SAS pour laquelle il a participé entre autre à la réfection du mur d’enceinte du Haras.

Ce renfort doit permettre à l’équipe déjà en place de faire face à une activité en constante évolution, notamment en période estivale. Nous lui souhaitons de pouvoir s’épanouir dans son nouvel emploi



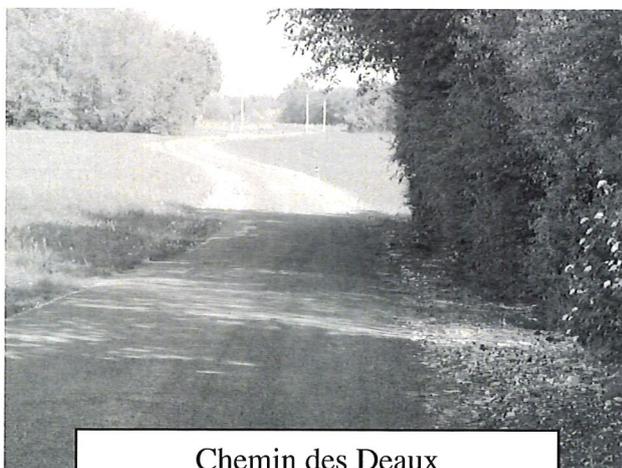
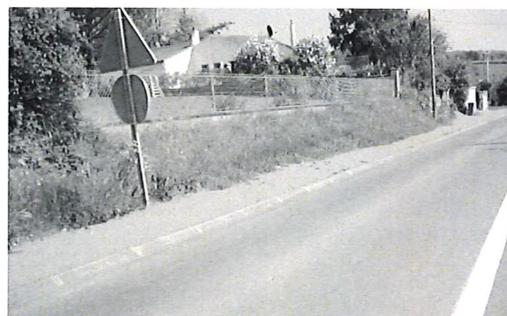
Voirie

Suite aux travaux d’enfouissement dans le secteur de l’Espérance et du chemin des Deaux, les réfections de chaussée ont été réalisées par l’entreprise. Les riverains concernés ont pu faire part de leurs observations. Avant la réception définitive du chantier, un courrier sera adressé à chacun d’entre eux pour qu’un point précis des choses à revoir soit établi.

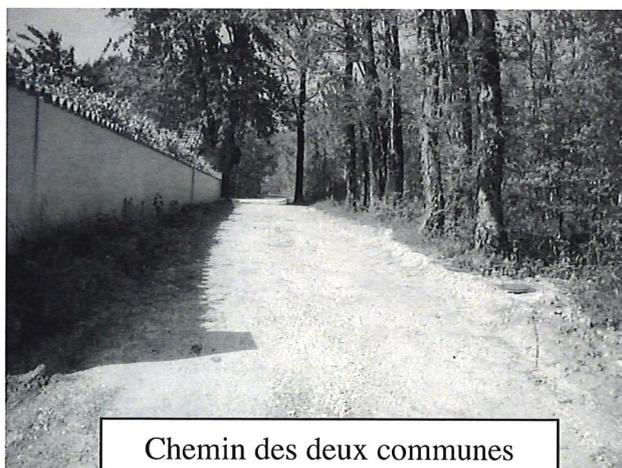
La commission voirie a souhaité en profiter pour que l’impasse de chez Berteau ainsi que le trottoir longeant la RD 114 soient goudronnés.

Après une dégradation prématurée du chemin des Deaux qui avait été gravillonné à l’automne, les employés communaux ont fait en sorte de renforcer les bas-côtés en y apportant du remblai. Cette stabilisation devrait permettre une réparation de la voirie dans les secteurs les plus touchés.

Le chemin rural séparant la commune de Bussac de celle du Douhet, entre les Deaux et Maisonneuve, fortement dégradé suite au passage d’une canalisation en 2007 a été remblayé et nivelé. Il est redevenu praticable et même carrossable.



Chemin des Deaux



Chemin des deux communes

Entretien

Des travaux de réfection de peinture ont été effectués dans la salle municipale, en particulier dans la cuisine et dans l'entrée.

Les peintures des parkings et des emplacements réservés ont également été refaites.

L'entretien et l'embellissement des espaces verts de la commune représentent une charge de travail importante pour les employés communaux.

Leur travail permet à chacun de nous de profiter d'un environnement accueillant. Le secteur du Pontreau, entrée nord de la commune, est un bel exemple du travail accompli.



Malheureusement nous constatons que certaines pelouses venant d'être semées ont été piétinées, que certains végétaux plantés ont été arrachés et d'autres volés.

Ces comportements sont regrettables et condamnables car ils nuisent à l'ensemble de la population.

Nous souhaitons pouvoir mettre en œuvre malgré tout de nouveaux projets d'embellissement dans d'autres secteurs de la commune.

Un chien sauvé des eaux



En milieu d'après midi en ce début avril, les secrétaires de mairie reçoivent un appel d'une dame affolée qui se trouve à Narcejac et qui voit de l'autre côté de la Charente un chien en train de se noyer.

Les employés communaux sont aussitôt alertés et se rendent sur place. Malheureusement la description du lieu où se trouve le chien n'est pas très précise et nos employés doivent longer la Charente dans des conditions difficiles pour finalement trouver un chien dont la laisse s'était accrochée à une branche. Il était effectivement en situation périlleuse. Nul doute que sans l'intervention de Bruno Benoit et de Christian Mousset, il serait mort noyé. Félicitations donc à nos deux sauveteurs.

Obligation de déclarer en mairie les forages et les puits

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R214-5 du Code de l'environnement doit être déclaré au maire de la commune sur le territoire de laquelle cet ouvrage est prévu, au plus tard un mois avant le début des travaux.

Le maire doit accuser réception de la déclaration initiale et des informations qui la complètent dans les meilleurs délais et au plus tard un mois après la réception.

Tout dispositif de cette nature entrepris ou achevé avant le 31 décembre 2008 doit être déclaré au plus tard le 31 décembre 2009.

Enfin, un dispositif de contrôle est également prévu par les articles L 2224-12 et R 2224-22-3 du code général des collectivités territoriales.





Direction
Départementale de
l'Équipement de la
Charente-Maritime

FLASH - INFO N°2 – AVRIL 2009

Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI_n) des communes riveraines du fleuve Charente de La Vallée à Fontcouverte CHARENTE-AVAL

Afin d'améliorer la connaissance des phénomènes locaux d'inondation, de préserver le champ d'expansion des crues, de définir des actions en vue de protéger les personnes et les biens, de sensibiliser et d'informer la population sur les risques et de s'en protéger, l'État a lancé des études PPRIn sur 12 communes du bassin de la Charente-Aval.

Ces études commencées en décembre 2004 ont déjà fait l'objet d'actions de concertation envers la population au travers de :

- deux panneaux, l'un d'informations générales sur les PPRIn, l'autre reprenant les événements historiques (par repérage des crues anciennes), adaptés à chaque commune,
- d'un flash info (n°1),
- d'un cahier à idées.

Toutes ces éléments sont mis à disposition de la population dans chaque mairie concernée par l'étude depuis novembre 2005

Depuis novembre 2005, les études se sont poursuivies et ont abouti :

- à la détermination de l'événement de référence, à partir des relevés de laisses de crues. Cet événement de référence doit correspondre à la plus forte crue connue et dans la cas où cette crue serait plus faible qu'une crue de référence centennale, la crue ou l'événement de référence à retenir serait une crue théorique.

Pour le secteur objet des PPRIn l'événement de référence correspond :

- en amont du pont de Taillebourg à la crue de 1982 + 10 cm*,
- entre les ponts de Taillebourg et de Saint-Savinien à la crue de 1904 + 10 cm*,

- entre les ponts de Saint-Savinien et de l'Houmée à la crue de 1982 +10 cm*,
- en aval du pont de l'Houmée à la cote 4,40 m NGF IGN69, correspondant à un événement calculé.

➤ Afin de déterminer les aléas, une campagne de levés topographiques aérienne a été effectuée sur tout le bassin de la Charente. Ces levés, débutés en 2006 ont été validés en octobre 2008.

Un seul critère a été retenu pour définir les aléas, la hauteur d'eau. Cette dernière a été obtenue par la comparaison des cotes d'eau de référence et l'altimétrie des sols. Les résultats obtenus ont été affinés par une visite du terrain.

À partir de ces différentes données, des cartes d'aléas par commune faisant apparaître deux zones ont été réalisées :

- zone d'aléa faible correspondant à des hauteurs d'eau comprises entre 0 et 0,50 m,
- zone d'aléa fort correspondant à des hauteurs d'eau supérieures à 0,50 m.

Afin de prendre connaissance de ces délimitation de zones, un panneau d'information reprenant ces différents éléments est disponible dans votre mairie.

- Les prochaines phases des études sont :
 - un recensement des enjeux actuels et futurs (population, bâtiments, activités...), en cours de réalisation en association avec vos élus.
 - la concertation avec le public : sont programmées, en accord avec vos élus, des réunions publiques.

Pour les communes de **Taillebourg, Bussac-sur-Charente, Crazannes, Fontcouverte, Port d'Envaux et Saint-Vaize**, la réunion publique se déroulera :

Mardi 30 juin 2009 – 18 h 30
salle André Texier
à TAILLEBOURG

Pour les autres communes, objets de l'étude, la réunion publique se déroulera le jeudi 2 juillet 2009- 18 h 30 - salle les Halles à Bords.

Ces réunions ont pour but d'informer et d'échanger avec la population sur la démarche d'un PPR, le point sur les études et les prochaines phases, à savoir les documents réglementaires puis la mise à l'enquête publique des PPRIn et approbation par le préfet.

Une seconde réunion sera programmée après la réalisation des documents réglementaires et avant l'enquête publique.

*10 cm : augmentation du niveau de la Charente en cas de crue correspondant à une pluviométrie identique à 1982.

CCAS

Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :

Mairie de Bussac : 2^{ème} mardi du mois le matin

Mairie de Fontcouverte : 2^{ème} mardi du mois l'après-midi

Mairie de St Vaize : 4^{ème} mardi du mois le matin

Délégation territoriale (annexe du Conseil général) : 3^{ème} mardi du mois le matin

Nous vous informons que la liste des assistantes maternelles
est consultable en mairie

Aide à domicile

Si vous souhaitez intervenir auprès des particuliers à leur domicile pour le ménage, repassage, courses, aide aux personnes âgées, etc...merci de vous faire connaître en mairie avec vos nom, adresse, et n° de téléphone. Merci de préciser la liste des tâches que vous pouvez assurer. Nous pourrions ainsi transmettre vos coordonnées aux personnes qui nous en font la demande.

Aide aux aidants familiaux

**Vous aidez et accompagnez à domicile
un parent en perte d'autonomie.**

Conférence - débat « Vieillesse : aider les familles »

Animée par Michel BILLÉ, sociologue,
auteur de "La chance de vieillir"

et ponctuée par des improvisations
de la troupe théâtrale "Aline et Compagnie".

Jeudi 11 juin 2009

de 14 h 30 à 16 h 30

Salle Val de Charente

A l'Annexe du Conseil Général à Saintes

72-74 cours Paul Doumer

(Accès parking par la rue de l'Alma)

Renseignements :

CLIC du Pays de Saintonge Romane : 05.46.94.59.59

Ou le service social de la CRAMCO : 05.46.93.83.56



SENIOR

la vie

Saintonge

romane

Centre

Ouest

Noces de Diamant à Rochefollet...

C'est le jour même de leurs 60 ans de mariage que nous avons rendu visite à M. et Mme Guillaud qui nous ont ramenés quelques années en arrière...

Madame, issue de l'assistance publique a été élevée en famille d'accueil et a vécu à Taillebourg de l'âge de 7 ans à l'âge de 14 ans, et c'est grâce à son travail d'employée de maison au château de Rochefollet qu'elle rencontra celui qui allait devenir son mari...

En effet, Roland, qui fût élevé par sa grand-mère, vivait dans la maison voisine de celle qu'ils occupent actuellement,

route du Val de Charente, près du Rochefollet. Il avait l'habitude d'aller biner et bêcher dans un jardin proche du château et c'est là qu'ils firent connaissance. Et ...de carottes en poireaux.....et de tomates en salades.....ces 2 là se plurent et ils se marièrent à la mairie de Bussac le 30 avril 1949 devant le Maire de l'époque qui s'appelait aussi Guillaud et qui n'était autre que le grand-père de Jean Daniaud, notre ex-1^{er} Adjoint....

Ce jour là le meunier de « La Planche » les avait emmenés à la mairie dans sa fourgonnette !

A cette époque, Roland travaillait à l'usine de Port la pierre. Ensuite il fut serrurier métallier et resta chez le même employeur pendant près de 30 ans.

Après avoir construit une partie de leur maison actuelle, qui s'agrandira au fil des années, ils eurent un fils, Bernard, et élevèrent également un enfant de la DASS de l'âge de 9 mois jusqu'à ses 20 ans.

Jusqu'en 2006 leur fils, souffrant d'un handicap, avait toujours vécu avec eux. Mais les ennuis de santé de Roland et l'âge passant, ont fait qu'ils n'ont pu continuer à le garder à la maison. Toutefois il y revient le week-end très régulièrement. Il était avec nous cet après-midi là et nous a présenté son hamster. C'est également un fan de tricotin et il a une véritable passion pour réparer les vieux réveils. N'hésitez pas à lui en confier, il leur rendra leur tic-tac d'origine !

Roland nous a également raconté combien il avait aimé faire la coupe du bois pendant ses années de retraite, et ceux de Bussac n'avaient pas beaucoup de secrets pour lui. Le jardinage l'occupait également ainsi que Micheline, qui par-dessus tout, aime s'occuper de ses fleurs....

Ils nous ont confié qu'un goûter à la maison était prévu le Dimanche qui suivait, pour fêter leurs noces de diamant en compagnie de leurs nièces.

60 ans ont passé pour ce couple qui a su s'aimer simplement, tout en faisant face aux aléas de la vie avec bon sens. Leur chaleur et leur gentillesse nous ont ravis et nous leur souhaitons de longues années d'une vie paisible dans notre commune.



Noces de Diamant à Montvolland...



C'est à l'occasion du mariage de son cousin que Madame Braud a rencontré celui qui allait devenir son époux. Le 25 avril ils unissaient leur vie à St Jean d'Angély et donnaient bientôt naissance à 4 enfants, 2 filles et 2 garçons !

Fils de cultivateur, Gustave entra de bonne heure dans le monde du travail et fit toute sa carrière aux impôts de 1945 à 1988. Après avoir commencé à travailler dès l'âge de 14 ans, Hélène se consacra à son rôle de maman à plein temps. Un seul salaire ne permettant pas de payer de belles études à leurs enfants, déjà brillants à l'école, elle reprit le travail lorsque l'aîné eût 18 ans alors que le plus jeune n'avait que 8 ans. A 42 ans, elle passa le concours des impôts (virus transmis par voie matrimoniale ?) qu'elle réussit et y resta jusqu'en 1988, comme Monsieur son mari. Les revenus du couple s'améliorant, leurs 4 enfants purent faire de longues études et ils devinrent professeur et médecins. Ils leur donnèrent ensuite 12 petits-enfants et 9 arrière petits enfants. Arrivés à la retraite ils quittèrent St Jean d'Angély et firent construire leur maison près de chez

leur fille aînée, à Montvolland. Quelques voyages, les petits enfants, le jardin, la marche ont souvent raison de leurs courtes journées de retraités.

Tous les lundis ils font encore entre 8 et 15 kms avec le groupe de marcheurs Bussacais, et lors de leur prochaine sortie en juin, Gustave compte bien « faire le Sancy »

Ils ont fait partie du club des Aînés, lors de son existence et ont commencé à adopter la nouvelle section du foyer rural pour partager un moment autour de jeux de société.

Malgré tout cela, ils trouvent du temps à consacrer à la paroisse pour l'accompagnement des familles en deuil.

Venus dans notre commune pour se rapprocher de leurs enfants, ils n'ont pas hésité à se rapprocher également des Bussacais et font maintenant partie intégrante de la vie sociale de notre commune.

Comment ne pourrait-on pas « adopter » ce sympathique couple, toujours souriant et si sociable ? Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite au sein de notre commune.





Opération tranquillité vacances

La période d'été est traditionnellement sensible en matière de cambriolages, les zones pavillonnaires et les habitations isolées sont les plus vulnérables, c'est pourquoi une surveillance renforcée est mise

en place gratuitement, sur demande des habitants.

Vous partez quelques jours et votre logement reste inoccupé ? Vous ne voulez pas laisser votre domicile sans aucune surveillance ?

Dans le cadre de ses missions habituelles et patrouilles, les forces de sécurité assurent des passages fréquents à votre domicile durant votre absence.

L'opération "Tranquillité Vacances" est assurée :

- tout au long de l'année par la Gendarmerie Nationale et la Police municipale
- uniquement du 28 juin au 2 septembre par la Police Nationale

Comment procéder ?

- téléchargez le formulaire de demande en cliquant sur www.cc-pays-santon.fr rubrique prévention de la délinquance ou venez retirer un formulaire en mairie.
- remplissez les rubriques
- déposez le formulaire (au moins 48h à l'avance) au service territorialement responsable du secteur.

Si vous ne partez pas, pensez à vos voisins ...

Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder les forces de l'ordre en composant sur votre téléphone le "17" (appel gratuit).

Pour obtenir une surveillance gratuite de votre domicile, signalez votre départ à la gendarmerie en complétant un feuillet à votre disposition, mais n'oubliez pas de respecter quelques règles de prudence :

- ✓ Verrouillez portes et fenêtres
- ✓ Ne portez jamais vos nom et adresse sur votre trousseau de clés
- ✓ Ne dissimulez pas un double près de votre maison
- ✓ Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent
- ✓ Répertoriez les biens susceptibles d'être volés (avec photos)
- ✓ En cas de longue absence, mettez en lieu sûr vos biens de valeur
- ✓ Laissez une apparence habituelle à votre maison (faire relever le courrier, ouvrir les volets..)
- ✓ Ne mentionnez surtout pas votre absence sur un répondeur

Le mot du Président

Il est des moments dans la vie d'une association où les interrogations deviennent inévitables. Est ce dû à notre environnement, à une lassitude ou simplement à l'incompréhension du monde associatif et des bénévoles, mais le foyer rural qui doit générer du plaisir, de la convivialité, du partage se voit prêter des vitrines négatives qui atteignent ceux qui se sont donnés pour mission d'animer Bussac, et également ceux qui sont venus pour prendre du plaisir.

Arriver au foyer par l'adhésion ordinaire ne pose pas de problème et depuis plus de 20 ans ce sont des centaines de personnes qui ont fait cet acte.

Arriver au foyer directement par la case responsable est une autre histoire.

Le foyer a une longue histoire et aussi quelques histoires particulières, mais nous avons toujours su mettre en avant les principes fondamentaux de l'éducation populaire : faire ensemble pour le bien de tous.

En tant que président je suis le destinataire prioritaire des nouvelles des sections. Les bonnes, (il y en a), et les autres.

Je ne débattrai pas ici des différends qui opposent certains mais je tiens à rappeler à tous que le foyer rural doit rester l'endroit où on se sent bien, où on doit trouver du plaisir et avoir du plaisir à se retrouver.

Le conseil d'administration est tenu au courant de ces différends et n'exclut pas de modifier, lors de son assemblée générale, les règles de fonctionnement et d'intégration des sections sans qu'elles ne soient en mesure d'assurer nos principes fondamentaux.

En clair nous pourrions décider de ne pas accepter des comportements non conformes à notre règlement intérieur.

Dans un autre registre, il y a la diminution d'activité de la section GV et le départ annoncé de Sylvie, animatrice bénévole depuis 17 ans, qui doit interrompre son bénévolat pour raison professionnelle. Une situation qui mobilise le bureau GV pour un exercice inhabituel, la recherche d'une animatrice de gym bénévole si possible mais probablement rémunérée. Une incidence aura lieu sur les cotisations et un schéma directeur devra être envisagé qui permettrait à celles qui se sont expatriées de pouvoir revenir sur BUSSAC.

Je sais que Sylvie gardera dans nos coeurs une place privilégiée. Merci et bonne chance.

Un autre sujet sera abordé lors du prochain CA, il concerne la baisse des recettes des animations et des ressources du Foyer. L'arrêté des comptes aura lieu comme d'habitude fin mai et j'engage dès à présent les sections à préparer leurs bilans à compter du 1^{er} juin 2008 et jusqu'à ce jour, afin de ne pas prendre de retard pour la restitution des documents comptables au trésorier.

N'oubliez pas de préparer un réel budget prévisionnel, chiffré avec vos objectifs et les dates de vos animations.

Une aide pourra être apportée aux nouvelles sections en cas de difficulté.

Des modifications de structures immobilières sont en cours et je vous en reparlerai lorsque les accords seront signés.

Je vous souhaite de bonnes activités et, à ceux qui le souhaitent, de venir nous soutenir en participant aux activités proposées régulièrement par l'ensemble des bénévoles que je remercie encore ici pour leur engagement.

Jean-Paul Lajoie

SECTION GYMNASTIQUE

Une nouvelle expérience de nos marcheurs : un week-end qui allie randonnée et connaissance d'une région.

Organisé par Robert ORGE, ce premier week-end nous a conduit dans le massif de Mervent-Vouvant 85, où nous fûmes reçus du vendredi soir au dimanche après midi par le relais Cap France « Mélusine ». Cet établissement original réunit activité touristique et éducative car cette Maison Familiale Rurale accueille aussi en semaine des élèves en éducation alternée.

Après une nuit agitée par une alarme incendie intempestive, s'étant déclenchée pour une cause indéterminée, le départ fut donné dès le matin 9 heures pour une randonnée de 12 km mi bocage, mi forêt dans un univers vallonné et verdoyant à souhait. C'est Sylvie, un professeur d'histoire géographique de cette MFR qui guida nos pas dans cette forêt mythique de Mélusine, autrefois habitée par les loups, où les sportifs peuvent trouver de nombreuses allées, sentiers et chemins cavaliers parfaitement balisés ainsi que des falaises d'escalades.

Après un arrêt devant la stèle commémorant le martyr des résistants locaux, le retour se termina par une dévalée sportive sur les flancs d'une pente oh ! Combien abrupt vers une chapelle creusée dans le roc, faisant penser à celle de Bernadette SOUBIROU à Lourdes.

Après un repas réparateur servi par les élèves de la MFR, la visite fût commentée par Marlène, l'âme de la maison à la gentillesse communicative.

Nous sillonnons les artères de Vouvant l'antique volvingus des barbares entourée par la rivière sur 3 cotés, bien protégée par 3 lignes de remparts séparées par des jardins fleuris. La masse d'un ancien couvent se reflète dans les eaux d'un vieux lavoir réhabilité en 1980 alors que s'ouvre devant nous la rue des Raugis, échelle utilisée pour l'assaut des forteresses, cette rue donne accès au quartier des peintres, nombreux à Vouvant. Nous longeons ensuite les remparts percés de 3 portes. Par là nous pénétrons sur la place du Bail, ancienne forteresse des Lusignan dont ne subsiste que l'énorme tour Mélusine édifée en 1242 par cette fée prodigue dont Marlène nous conta la légende sous une petite pluie rafraîchissante. Après un coup d'œil à la cour du cerisier autre légende dont la région est fertile, arrivée place du corps de garde devant l'église Notre Dame du 11^{ème} siècle, édifée par les abbés de maillezais, au portail superbement sculpté et à sa crypte comprenant la plaque mortuaire du seigneur de grande Deut, fils de Mélusine. Le clocher octogonal symbolisait la puissance seigneurale.

Le clou des sorties eut lieu dimanche matin : Marlène nous conduisit dans l'immense forêt domaniale qui s'étend sur 5 000 Ha sur les lieux mythiques de Pierre Blanche et Pierre Brune, promenade dans des sous bois enchanteurs, très vallonnés, arrosés de ruisseaux galopants. Après avoir longuement côtoyé la mère, admiré le chêne dit « marinier » car planté par Colbert en 1670, fait connaissance avec les « 5 jumeaux » chêne remarquable au 5 fûts joliment sculptés, et escaladé la falaise d'accès à la grotte où vécut l'ermite « le père Montfort », retour à Vouvant.

Là nous attendait un repas d'adieu gastronomique pour faire connaissance avec le préfou apéritif local auquel firent honneur nos participants avant de reprendre le chemin du retour, chargés de brioches vendéennes avec un peu de regret au cœur, mais la tête remplie de superbes images.

Devant le succès de ce premier week-end, Robert s'est empressé d'en dénicher un second, qui nous conduira à Cussac au cœur du parc naturel du Périgord limousin, pays du châtaignier.

Ce séjour aura lieu au Souffle Vert, relais d'étape Cap France du 23 au 25 octobre 2009, époque des journées de fête de la châtaigne. Ses randonnées seront accompagnées et commentées par des animateurs de sentiers ouest limousin.

Une occasion de plus pour tonifier nos muscles et enrichir nos esprits.



Nécrologie :

En ce début d'année 2009, notre club de marche a été endeuillé par la disparition de deux de ses membres :

Jean Luc GALORPEAU, nouveau venu dans notre groupe, qui avait intégré l'équipe de tête ; et Raymond LAURENT notre doyen, qui fut un des premiers adeptes de notre activité randonnée pédestre.

A leurs familles, la section présente ses sincères condoléances/



La section gymnastique volontaire rappelle que toutes les semaines 2 cours sont dispensés par nos animatrices bénévoles Janine COSTE et Sylvie GAQUERE, les mardi et vendredi de 18H45 à 19H45.

Venez nombreux et nombreuses car l'ambiance est toujours au rendez-vous et les exploits physiques se concrétisent au fil du temps.

Merci de votre participation.

Janine (1) et Sylvie (2) entourées de leurs élèves.

**Assemblée générale
de la section
le 03 juillet 2009
à 18 heures 30.**

SECTION DANSE

LE RENDEZ-VOUS EST DONNE !

Ce sera donc le samedi **13 juin 2009** à partir de **20h30** que la section Expression Rythmique du Foyer Rural de Bussac vous présentera son spectacle de fin d'année.

Pour danser sur des musiques d'hier et d'aujourd'hui, entendre les «tubes» des Pussycat Dolls, Mickaël Jackson, entre autres....

La quarantaine de danseuses, de premier et second niveau et leur professeur se feront une joie de vous montrer leurs efforts et tous les progrès qu'elles ont fait cette année durant.

Pour une ouverture plus grande à la culture de la danse et cette passion qui entraîne bon nombre de personnes, l'entrée du spectacle est gratuite.

Nous vous attendons donc nombreux.

Et vive la danse !



Venez donc à la Salle Municipale de Bussac en cette date et en cette heure.

SECTION TENNIS DE TABLE C'est reparti...

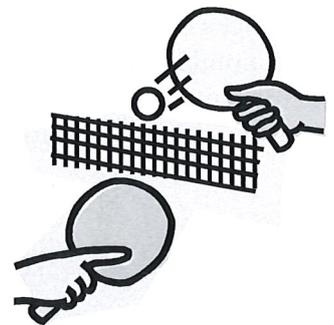
La section reprend en septembre

Ouverture de la salle à partir de 17 heures le lundi et le mardi.

Pour les jeunes (à partir de 12 ans) le mercredi à 16 heures.

Nous acceptons tous les niveaux en toute convivialité.

Pour les plus assidus et les plus expérimentés, une équipe pourra être créée.



Contact : Monsieur Gérard PASTUREL : 06.28.29.57.01

SECTION JEUX DE SOCIETE



Comme annoncé dans le précédent Bussac info, le foyer rural s'est enrichi en début d'année d'une nouvelle section : la section jeux de société. Animée et organisée par Doriane et Madame HERMENT, cette section permet à une vingtaine de participants de se retrouver tous les jeudis après midi (14 heures à 18 heures) pour parfaire leurs stratégies et améliorer leur qualité de jeu, en battant les cartes à la belote, au tarot, ou autre. Le scrabble fait également beaucoup d'adeptes ; d'autres jeux peuvent être envisagés dans la mesure où des volontaires se feraient connaître.

Notons qu'une petite pause est prévue vers 16 heures pour un petit goûter (boisson chaude, petits gâteaux) et que la convivialité est de rigueur.

Section Football

Equipes jeunes

Après une longue trêve hivernale les enfants ont repris la compétition le samedi.

Le matin pour les poussins, qui enregistrent 5 victoires pour autant de matchs dans la 2^{ème} phase.

Un jeu plaisant et beaucoup de buts marqués (33).

Le samedi après midi pour les débutants qui eux ont plus de mal à se remettre dans le bain. 4 plateaux effectués, quelques victoires des matchs nuls et plus de défaites qu'en 1^{ère} phase.

Mais le principal est de participer et de se faire plaisir.

Allez Bordeaux !



Le club a aussi amené tous ces jeunes assister gratuitement à la rencontre BORDEAUX-NICE le 14 mars. Une première pour certains qui découvraient un grand stade ainsi que des grands joueurs.

Le match fût plaisant et vit la victoire méritée des Girondins 2 à 1. Petits et grands passèrent une très bonne soirée.

Equipes séniors

L'équipe séniors est toujours en tête de sa poule avec 9 points d'avance sur le second. Autant dire que la montée est très proche. Il reste 5 matchs, encore 2 victoires et l'affaire est assurée. Tout pourrait se jouer contre St Georges des cCôteaux le 26 avril à Bussac. Si c'était le cas la fête est déjà prévue.

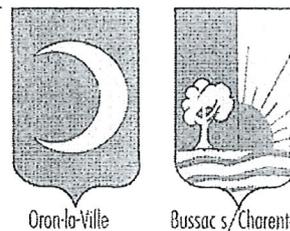
L'équipe est aussi toujours en course pour le challenge Charente-Maritime. Elle vient d'éliminer la valeureuse équipe de Ballon avec une équipe à onze un peu diminuée mais les «vieux» ont montré qu'ils étaient encore là.

PS : Depuis le 26 avril, l'équipe Bussacaise, après son match contre St Georges des Côteaux, a assuré la montée en division supérieure. Bravo !



SECTION JUMELAGE infos oronaises

Bonjour chers amis bussacais!



Dans quelques mois, vous serez parmi nous à Oron-la-Ville et nous nous en réjouissons énormément. Le comité de notre société, élargi pour l'occasion, se donne à fond pour vous concocter un programme intéressant, sympathique et convivial. Vu l'enthousiasme et l'ambiance lors des séances de préparation, je n'en doute pas. Il y en aura pour tous les goûts et malheur aux absents. Ils pourraient le regretter lorsque les copains leur raconteront ! En plus, je crois que ce sera la première fois que vous serez présents lors de notre fête nationale (1er août). Vous aurez l'occasion de festoyer avec la population locale. Commencez déjà à apprendre les paroles de notre hymne national.

Grosses bises à tout le monde, Guy.



A Oron, tout est prêt pour accueillir les charentais ...
Pour les Bussacais, voici les paroles de l'hymne national :
Pour le tempo, vous verrez sur place !

1/ Sur nos monts, quand le soleil
Annonce un brillant réveil,
Et prédit d'un plus beau jour le retour,
Les beautés de la patrie
Parlent à l'âme attendrie;
Au ciel montent plus joyeux
Les accents d'un coeur pieux,
Les accents émus d'un coeur pieux.

2/ Lorsqu'un doux rayon du soir
Joue encore dans le bois noir,
Le coeur se sent plus heureux près de Dieu.
Loin des vains bruits de la plaine,
L'âme en paix est plus sereine,
Au ciel montent plus joyeux
Les accents d'un coeur pieux,
Les accents émus d'un coeur pieux.

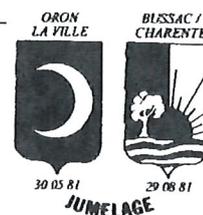
3/ Lorsque dans la sombre nuit
La foudre éclate avec bruit,
Notre coeur pressent encore le Dieu fort;
Dans l'orage et la détresse
Il est notre forteresse;
Offrons-lui des coeurs pieux:
Dieu nous bénira des cieux,
Dieu nous bénira du haut des cieux.

4/ Des grands monts vient le secours;
Suisse, espère en Dieu toujours!
Garde la foi des aïeux, Vis comme eux!
Sur l'autel de la patrie
Mets tes biens, ton coeur, ta vie!
C'est le trésor précieux
Que Dieu bénira des cieux,
Que Dieu bénira du haut des cieux.



SECTION JUMELAGE infos bussacaises

Le comité de jumelage Bussac-sur-Charente / Oron-la-Ville (Suisse) a le plaisir de vous rappeler les manifestations qu'il organise :



Brocante : Attention, cette année elle aura lieu, le dimanche 21 Juin 2009

Semaine de Jumelage : à Oron la Ville du dimanche 26 juillet au Dimanche 02 août 2009

Il n'est pas trop tard pour s'inscrire auprès de Jocelyne LAJOIE (05.46.74.29.02) ou auprès de Marie-Claude ALLINAND à la mairie.



Un mot sur la soirée Antillaise qui s'est déroulée le samedi 04 avril dans une très bonne ambiance. Beaucoup de personnes s'étaient jointes à nous pour cette soirée, ce qui a fait sa réussite.

Merci à tous et à l'année prochaine.



SECTION BOULE BUSSACAISE

Calendrier 2009

- | | |
|---------------------------------|--|
| - Samedi 16 Mai à 18h30 | Concours ouvert à tous organisé par la section football |
| - Vendredi 29 Mai à 18h30 | Concours ouvert à tous (1) |
| - Samedi 20 Juin à 18h30 | Concours ouvert à tous |
| - Samedi 27 Juin à 14h30 | Concours officiel (triplettes mixtes) (2) |
| - Mardi 14 Juillet à 12h30 | Déjeuner champêtre (Méchoui) à la Salle municipale de Bussac |
| - Samedi 29 Août à 18h30 | Concours ouvert à tous |
| - Vendredi 11 Septembre à 18h30 | Concours ouvert à tous |
| - Samedi 26 Septembre à 20h30 | Concours ouvert à tous |
| - Samedi 3 Octobre à 14h30 | Concours officiel (doublettes) (2) |
| - Samedi 14 Novembre à 20h30 | LOTO de la Boule bussacaïse à la salle municipale de Bussac |

(1) les concours ouverts à tous se font en doublettes constituées et tout le monde peut jouer

(2) les concours officiels sont réservés uniquement aux licenciés de la FFJP

Entraînement pour tous

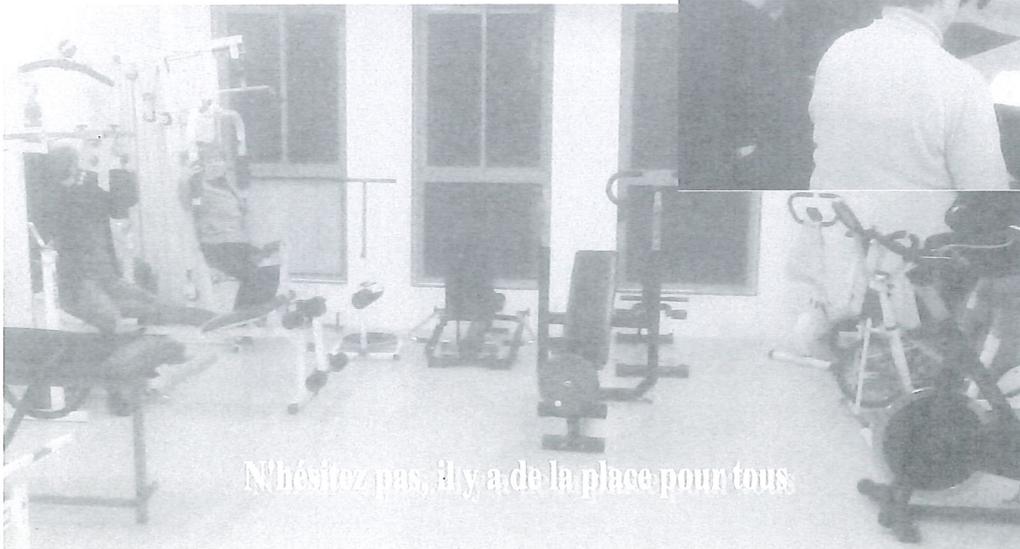
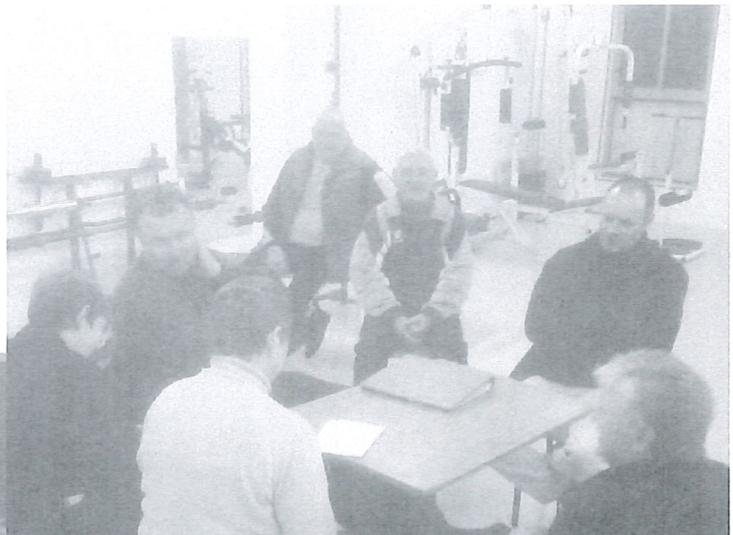
Le mercredi après-midi, le dimanche matin et du 24 avril au 9 octobre 2009, le vendredi soir à partir de 20h30

VENEZ DECOUVRIR LA PETANQUE

SECTION REMISE EN FORME

Des locaux remis à neufs pour vous accueillir le lundi, mercredi et vendredi de 18 heures à 19 heures 45.

Des bénévoles toujours présents pour que les adhérents soient au mieux de leur forme...



N'hésitez pas, il y a de la place pour tous.



FOOTBALL

Une forteresse défensive

BUSSAC-SUR-CHARENTE Le club saintongeais n'a concédé que 6 buts en 21 matches. Un record, cette saison

Bussac-sur-Charente plus fort que Saintes ! Ce n'est pas tous les jours que la petite commune dame le pion à sa prestigieuse voisine saintaise. En football, c'est encore plus rare, quand on connaît le passé prestigieux du club de la capitale saintongeaise.

Les chiffres sont pourtant là, incontestables. Le Bussac Football Charente (BFC) est en passe de remporter le titre, symbolique, de meilleure défense départementale de la saison. Le BFC n'a, en effet, encaissé que 6 buts en 21 rencontres de championnat de Quatrième division, poule H (soit l'hallucinante moyenne de 0,28 but par match).

L'ES Saintes, leader de Première division départementale, doit se contenter de 8 buts en 21 matches.

« Groupe de potes »

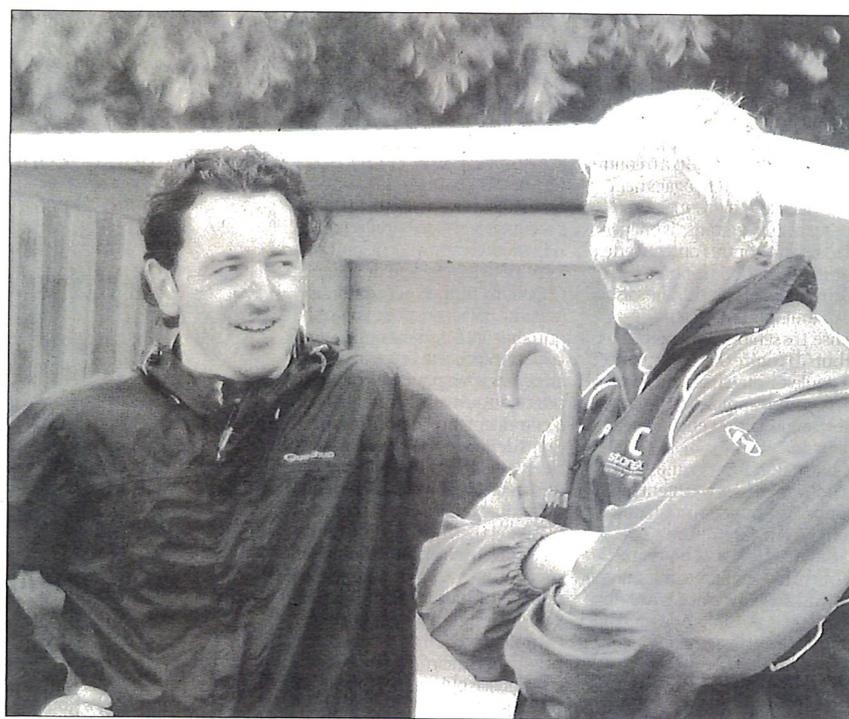
Les Bussacais ne sont pas peu fiers de ce record historique. Un véritable exploit. Président du club depuis six ans, Alain Destreguil savoure la performance, digne des plus

grands clubs italiens du temps du catenaccio (système de jeu des années 70 favorisant la défense) : « Pour moi, ce n'est pas un hasard. Ces résultats proviennent avant tout de l'état d'esprit de ce groupe de potes. »

« Le groupe a tout de suite adhéré à notre système 4-3-1-2, avec trois récupérateurs en milieu du terrain »

Pour les puristes, experts en tactique, l'entraîneur Arnaud Barbarin livre une partie des secrets de l'hermétique défense bussacaise : « Dès le premier match de la saison, le groupe a adhéré à notre système : 4-3-1-2, avec trois récupérateurs en milieu du terrain. »

Dimanche, à Varaize, les joueurs locaux ont beaucoup tenté, mais ils se sont cassés les dents sur la défense bussacaise. Pour la quinzième fois



Arnaud Barbarin, entraîneur, et Alain Destreguil, président du Bussac Foot Charente.

PHOTO PHILIPPE BRÉGOWY

de la saison, Bussac n'a pas encaissé de but et s'est imposé nettement (3-0), au grand dam des supporters varaiziens.

Thomas Roche, capitaine de cette forteresse imprenable, apprécie cette belle série : « Après notre défaite à Saint-Georges-des-Coteaux (NDLR : la seule de la saison, à ce jour), nous avons tout de suite réagi en allant faire match nul à Saintes. Ce groupe, qui vit ensemble de-

puis trois ans, est soudé. Ici, chacun sait ce qu'il a à faire... » Assurés d'évoluer en Troisième Division départementale la saison prochaine, les Bussacais caressent désormais un autre doux rêve, celui de remporter le challenge Aunis-Saintonge.

« Dimanche, nous recevons Marsais en huitièmes de finale et nous espérons bien aller au bout. » Et conclure en beauté une saison à marquer d'une pierre blanche.

BUSSAC FOOT

6 buts encaissés

Les six buts encaissés cette saison par Bussac Foot Charente le furent lors des matches disputés contre Burie (4-1 et 1-1), Fontcouverte B (3-1), Saintes B (1-1), Brizambourg (1-1) et Saint-Georges-des-Coteaux (0-1).

